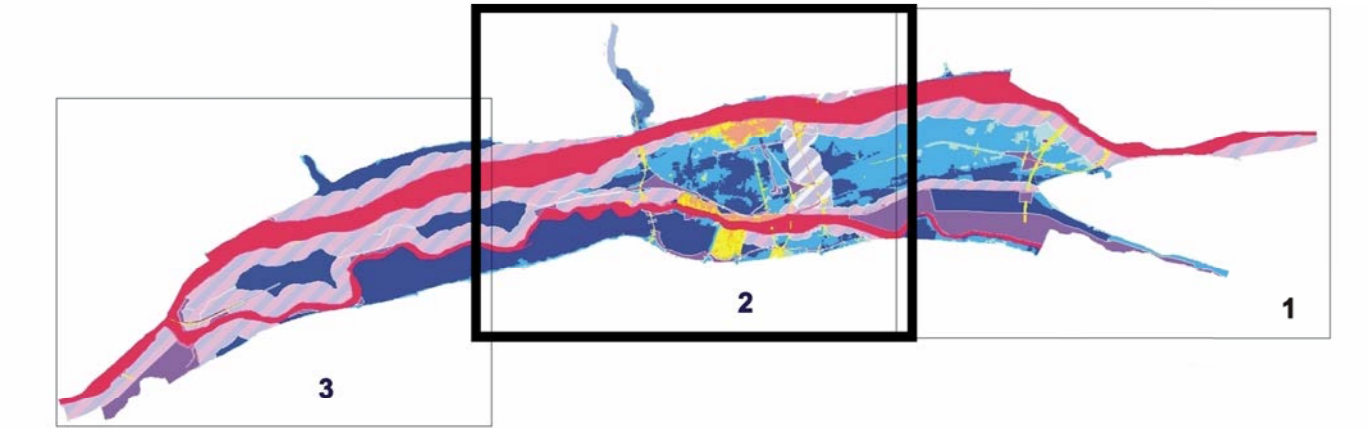


Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation

Val de TOURS - Val de LUYNES

Dossier de concertation sur l'aléa

Cartes des aléas Echelle 1/10 000 **2**



Septembre 2014

Légende

- Zones inondables par la crue de référence du PPR (crue type 1846, 1856, 1866)**
 (des vitesses fortes à très fortes sont possibles sur la plus grande partie de la zone inondable, en cas de rupture de digue, en fonction de la localisation de la brèche)
- 2,50** PHEC - niveau des Plus Hautes Eaux Connues (altitudes "normales" NGF-IGN69)
 - 2,50** hauteur de submersion potentielle (en mètres)
 - M** aléa modéré (M+ si fréquemment inondable)
 hauteur de submersion H < = 1m - aléa "hauteur" faible ou moyen - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.
 - F** aléa fort (F+ si fréquemment inondable)
 1m < H < = 2,50m - aléa "hauteur" fort - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.
 - TF** aléa Très Fort (TF+ si fréquemment inondable)
 H > 2,50 m - aléa "hauteur" très fort - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.
 - zone fréquemment inondable
 - D** zone de dissipation d'énergie (ZDE), après rupture de digue
 hachures différentes pour ZDE Loire et Cher, ZDE évitée de l'ancien canal - bande de couleur correspondant à la représentation schématique de l'espace de transition entre la rivière (ou le val inondé) et la zone protégée par un ouvrage hydraulique.
 - Ep** zone d'écoulement préférentiel
 zone d'écoulement naturel, ou suite à une rupture de digue - thalwegs - zone de mise en charge (ouvrages d'art) - zone de "dernière vidange" à la décrue.
 - Em** zone d'écoulement en lit mineur ou lit endigué
 lit mineur des rivières - lit endigué de la Loire ou du Cher.
- Zones non inondables par la crue de référence du PPR**
- T1** terre hors d'eau de plus de 1 m
 altitude du terrain > PHEC + 1 m
 - T** terre hors d'eau de moins de 1 m
 PHEC < altitude du terrain < = PHEC + 1 m
 - t** limite du terre coté rivière
 schématisation de la continuité du système de défense principal contre les inondations
 - R** zone hors d'eau isolée ou linéaire
 - Périmètre d'étude

